

Réunion du 26 janvier 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 80

Nombre de votants : 88

L'an deux-mille vingt-six, le vingt-six janvier à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÈQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, AYALA-BARON Didier, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Laurent CHERITI, Nadia GRAMMONTIN, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER (Pouvoir à M. Loic COUTRY), Albert LASSEURRE-BISCONTE (Pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à Mme Marie DE MORO), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à Mme Madeleine PICHAUREAU), Jean-Louis GROUSSET (Pouvoir à M. Emmanuel HANON), Céline LEMBEZAT (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jean-Jacques SENSEBÉ (Pouvoir à M. Jacques LABORDE), Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

RAPPORT N° 5 : ADOPTION DU RÈGLEMENT HABITAT PUBLIC EN RÉFÉRENCE AU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2024-2029

Rapporteur : M. Michel OLIVÉ

Le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2029 a été adopté au conseil communautaire du 27 janvier 2025.

Dès cette première année de mise en œuvre de ce nouveau PLH ambitieux, il a été proposé de poursuivre la dynamique de travail collective impulsée lors de son élaboration avec l'ensemble des acteurs de l'habitat. Aussi, plusieurs actions et temps d'échanges ont été mis en œuvre avec les opérateurs du logement social, les professionnels de l'immobilier, les acteurs sociaux, les artisans mais aussi avec les entreprises du territoire dans le but de décliner la réalisation des objectifs du PLH au plus près des besoins de la population actuelle et future.

La mise en synergie de tous les acteurs du territoire semble indispensable pour produire les 2 000 logements en neuf et en renouvellement urbain qui permettront de répondre au besoin de la population du territoire mais aussi d'accueillir 2 000 nouveaux habitants en six ans.

Il s'agira par ailleurs de répondre aux besoins en logements de tous les publics et pour tous les parcours résidentiels. Par conséquent, une part significative de la production sera orientée vers du logement locatif social mais aussi intermédiaire et en accession maîtrisée dans le but de fixer les salariés sur le territoire.

Pour décliner la réalisation des objectifs de ce nouveau PLH, il est indispensable d'adapter le règlement d'intervention en faveur de l'habitat public.

Il est proposé de soutenir financièrement la production des logements locatifs sociaux conventionnés en PLUS et PLAI (sociaux et très sociaux) et d'inciter les opérateurs de logements sociaux à favoriser la mixité sociale au sein des opérations en proposant des logements locatifs intermédiaires (conventionnés en PLS) lorsque le besoin a été identifié dans le PLH.

Dans les communes rurales notamment, il est proposé de poursuivre le soutien aux projets de création et rénovation de logements communaux conventionnés en valorisant les réhabilitations vertueuses et respectueuses du bâti traditionnel ancien en attribuant des primes à l'utilisation de matériaux biosourcés. Avec cette action, il s'agit de proposer une offre locative abordable et qualitative en centre-bourg en remobilisant un bâti existant souvent ancien et énergivore. En privilégiant l'utilisation de matériaux biosourcés, l'objectif est de diminuer l'impact sur le climat, de maîtriser les consommations énergétiques et d'améliorer le confort thermique tout en garantissant une amélioration de la qualité de l'air intérieur ayant ainsi une action directe sur la santé des occupants.

Le règlement relatif au soutien de l'habitat public conventionné précise les modalités d'intervention de la communauté de communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'adopter** le dispositif de soutien financier à la production de logements sociaux publics en référence au programme local de l'habitat 2024-2029, annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT

